CONDITIONS

Ainsi qu'il a été arrêté.

Aucun changement ne sera admis, à moins qu'il ne soit d'une grande importance, et à moins que celui qui voudra faire insérer quelque chose dans le journal, n'en ait fait connaître son intention avant la première insertion.

Les annonces ANGLAISES ET EN FRANCAIS, paraîtront sur la même page et en caractères de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront insérés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On reçoit les abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

On ne souscrit pour la campagne ne se a reçu à moins qu'il ne soit payé, qu'il ne soit chargé de payer quelqu'un en ville chargé de payer comptant. Les lettres adressées au Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur ATLAS, capt. Eldridge, partira du bout du chemin à coulisses mercredi 19, à 4 heures après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

SLOO & BYRNE.

A VENDRE.

Le bateau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine

HARRISON, BROWN & CO.

POUR MATAMORAS.

La goélette HELEN MAR, (tirant peu d'eau) capitaine B. F. Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour le reste de son passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord à l'ancre de la Nouvelle-Orléans, ou à

E. W. GREGORY.

POUR LIVERPOOL.

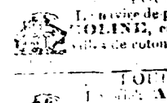

Le navire de première classe, SARATI & COLINE, capitaine Priner, peut recevoir 800 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.

POUR BALTIMORE.

Le voilier AMAZON, très fin voilier, doublé en cuivre, capitaine Hugg, partira incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
rue Royale No. 117

POUR LIVERPOOL.

Le navire HENRY, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & Co.
rue Gravier, No. 60.

POUR LE HAVRE

Le navire fin voilier de première classe AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, avant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou autre, s'adresser à FE. PERRET & GALLY,
rue Royale, No. 59

DEMANDE—Un bon navire pour transporter de 200 à 300 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à I. OGDEN & CO,
rue Gravier, No. 60

POUR LE HAVRE.

Le paquebot FLORIDA, fin voilier doublé en cuivre, capitaine Moran, partira sous peu de jours, pour le reste de son chargement, pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 76, ou à

I. OGDEN & CO,
rue Gravier, No. 60

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf BALTIMORE, fin voilier cuivré, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. LE BLANC,
rue Royale, No. 103

POUR LA HAVANE (Passage seulement)

Le brick fin voilier, WILLIAMS, capitaine Conner, partira sous peu pour ce port. Pour passage à Gibraltar ou Trieste, ayant de bons emménagements, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
rue Royale, No. 117

6 mars

A FRETER

La goélette ECLIPSE, fine voilière, capitaine Lederschoff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103

4 mars

POUR VERA CRUZ.

La goélette mexicaine TITAN, capitaine Davis, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour le reste de son passage, s'adresser à

J. PRATS & FILS,
rue Ste. Anne, No. 95

1 mars

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA, est en chargement et sera bientôt expédié pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilège du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complément du fret, ou pour passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
rue Toulouse, No. 27.

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, capitaine Upton, prendra 250 balles de coton, pour le reste de ses lestes.

LINCOLN & GREEN.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, BELLA-ANITA, partira incessamment, il est très bien construit pour transporter des passagers, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
rue Toulouse, No. 27.

12 fév

POUR BELIZE (Honduras.)

La goélette GLEANER, capitaine Jyrref, partira dans quelques jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'ad esser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 104.

12 fév

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire MARATON, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge; pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à

J. OGDEN & Co.
Rue du Canal, No. 72.

11 fév

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilège du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complément du fret, comme pour passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
rue Toulouse, No. 27

5 fév

A VENDRE OU A FRETER.

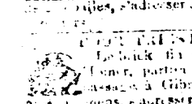

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser

HARRISON, BROWN & Co,
117, rue Royale.

13 jan

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour frêt de 250 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

FE. PERRET & GALLY,
rue Toulouse.

11 janv

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartements. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 325, à la poste. 22 fév

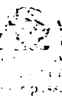

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

B. DUPUY.

13 janv

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

T. NICOLET & Co.

15 fév

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenue. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur méritera la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 8, la 2ème. maison après celle de l'encoignure par en bas du chemin-à-coulisses.

23 jan—a P. LANDES pharmacien & Co.,

REÇU par l'Eucharis, venant de Bordeaux, et à vendre à la pharmacie de P. Landes & co., rue de la Levée, No. 8 —Baume prophylactique, anti-cholérique, américain contre le choléra, élixir odontalgique, poudre dentifrice, élixir tonique et vermifuge, do. cosmétique, liqueur aromatique dite le bouquet des vins. Le tout étiqueté et accompagné d'un prospectus qui indique à quel usage s'employoient ces médicamens composés et la manière de s'en servir. 29 jan

INDIENNES—25 caisses, 100 pièces Indiennes à la mode pour le marché mexicain.

Velours—15 caisses velours assortis; articles reçus par le dernier Princess Victoria, de Liverpool et à vendre par HARRISON, BROWN & CO.

Succession de Jacob S hrager.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par D. F. Burthe, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

21 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Hyacinthe Signoret.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

17 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

AVIS D'ADMINISTRATEURS.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes ayant des réclamations contre les successions de Thomas C. Dawson, Peter McCommiskey, Justin Reynolds, Martin Bouman et Eugène Flannagan, d'avoir à les présenter au soussigné Régister des Testaments et administrateur des susdites successions, sous dix jours, à dater de la présente publication, afin que les fonds en mains appartenant aux dites successions, soient distribués parmi les personnes y ayant droit.

W F C DUPLESSIS, rég.

19 mars

Succession de Wm. Fadeuille.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. L. Boismare administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis entre les créanciers conformément au dit compte, et le dit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

19 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PUBLICATION RECENTE.

EXEMPLES d'écriture, par Dubertis, destinés à l'usage des dames, avec une très belle gravure démontrant la manière de tenir la plume. Prix : 50 cts.

Les écoles et les particuliers seront fournis à un prix raisonnable. Le meilleur éloge de ces exemples est que presque toutes les maisons d'éducation des Etats-Unis s'en servent. A vendre au No. 48, rue du Camp, encoignure de la rue Gravier. Aussi, d'excellentes plumes.

3 mars

TAUX DES ECHANGES de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Lettres de Change sur les villes du nord à 60 jours, à 2 pour cent d'escompte; do. d'Angleterre do. 1 pour 100 do.

A vendre—Checks à vue sur New-York et Philadelphie à 1 pour 100 prime; do. à 75 jours de date, do. 1 pour 100 d'escompte.

Lettres de change sur l'Angleterre, à 60 jours, à 1 pour 100 prime. 18 fév

MAGASIN DE VOITURE.

Rue de la Douane, No. 12 et No. 14.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Consbrock et d'autres voyages, 4 à 5 caisses, de vers barroches et plusieurs cabriolets, &c.

Et magasin un assortiment complet de voitures, et surtout des voitures à 4 chevaux et les harnais à vendre à bon marché.

7 mars M. WALTON.

LE soussigné prévient ses amis et le public qu'il vient de faire l'acquisition de la pharmacie de M. Prats, située rue Royale, No 123, entre St. Louis et Conti; on trouvera constamment dans son établissement un assortiment complet de Drogues, Médicamens, Produits Chimiques, Instrumens, de Chirurgie, &c, de première qualité, et à des prix avantageux. Les commandes des personnes de la campagne seront exécutées avec zèle et exactitude; les médicamens seront portés dans l'exécution des ordonnances de médecine. Il espère par sa manière de remplir les devoirs que lui impose sa profession lui mériter la confiance de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui.

17 mars—a A. A. PEYCHAUD.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le 9 du courant, la mulâtresse nommée JANE, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, (mesure américaine) elle a amené avec elle son enfant Emilie, âgée de 18 mois; Jane parle très bien l'anglais et le français.

La récompense ci-dessus mentionnée sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat, ou la conduira chez M. Charles Forstall, rue Dumaine, No. 25.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis conformément aux lois de cet Etat.

17 mar—10 VALSIN FORTIER.

Par la Sarah & Caroline.

ANGLAIRE annonce au public qu'il vient de recevoir de Paris, une partie d'argenterie, tels que, couverts à thés, assortiment complets avec fourchettes, cuillers à soupe, à ragout, de à café, do. à sucre, pince à sucre, potions pour enfants; tasses pour goûter le vin, bouchons, couteaux à poisson. Aussi, un assortiment de jolies boîtes à musique, avec airs nouveaux et piquans.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'étant sur son départ pour France, il vendra au plus juste prix tant en gros qu'en détail.

ANGLAIRE,
19 mars rue Royale, No. 230

CHAPEAUX ET SOULIERS.

EN débarquement du navire Columbia et Hunt-ville, de New-York, Chapeaux de soie de fièvre, qualité et dernier genre; Chapeaux blancs de Castor; do. noirs, do. pour enfans, de différentes qualités.

De plus, un grand assortiment de Bottes, Brodequins et Souliers pour hommes, pour femmes, et pour enfans, à vendre à bon marché par WM. HOLMES & CO,

A l'enseigne des deux bottes d'or, Nos. 79 et 92, rue de la Levée. 17 mars

2 BALLOTS cotonnade française, reçue par le navire Sarah & Caroline, du Hâvre, à vendre par

17 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné vient de recevoir et en débarquement des navires Huntsville et Nashville, en ligne directe de New-York, en très court passage, un nouvel assortiment de graines de jardinage fraiches, qui le mettent à même de satisfaire les soins de ses pratiques de la ville et de la campagne. S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH.

Au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane.

17 mars

AVIS—Attendu que Balthazar Dupuy, ci-devant shériff de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller les quatre cautionnements suivants, savoir :

Le premier, de six mille piastres, souscrit par lui, le 11ème. jour de décembre 1819, conjointement avec Joseph Erwin et J. B. Rils sécurités.

Le second de six mille piastres souscrit par lui, le 25ème. jour de février 1833, conjointement avec M. A. Dupuy et J. B. Rils ses sécurités.

Le troisième de six mille piastres, souscrit par lui, le 31ème. jour de janvier 1829 ; conjointement avec MM. J. B. Rils et Aubry Dupuy ses sécurités.

Et le quatrième, de six mille piastres, souscrit par lui, le 28ème. jour de février 1831, conjointement avec Jean Louis Dardane et Aubry Dupuy ses sécurités.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas annullés et radiés.

Donné sous ma signature, et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 24ème. jour de février 1834, et la cinquante-huitième année de l'indépendance américaine.

[L. S.] A. B. ROMAN,

Par le gouverneur,

GEORGE EUSTIS,
Secrétaire d'Etat.

25 fév—30

CHECK sur New-York et Philadelphie, à vendre à la

12 mars BANQUE DE L'UNION.

Graines pour la nourriture des oiseaux.

LE soussigné a reçu un assortiment frais de graines pour la nourriture des oiseaux, entr'autres du millet rond et de la graine de chanvre, dont il aura toujours suffisamment pendant le cours de l'année. WM. SMITH,

Au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane.

16 mars

50 TONNEAUX de bois de Campêche, reçus par la goélette Gleaner, et à vendre par

6 fév JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 104

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché.

☞ 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,

29 février

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par

JULES LE BLANC,
5 fév rue Royale, No. 103

A VENDRE aux soussignés : 100 sacs Café; 110 caisses Sucre terre; 100,000 Cigares 1ère. qualité, dernièrement arrivés par la goélette Intrepido.

GARCIA, BUYO & CO,
rue des Amis.

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nouvelle-Orléans, 20 février 1834.

ON recevra à ce bureau des propositions cachetées jusqu'au 25 de mars prochain, pour provisions à fournir aux officiers non-commissionnés et aux marins du Revenue Cutter Ingham, pendant l'espace d'un an, à dater du 1er. avril prochain. Les rations pour le service du Cutter, sont les mêmes que celles allouées au service de la marine, et consistent dans les articles mentionnés, le tableau ci-après, savoir :

Jours de la semaine.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi	Par semaine.
Graisse.	1-4				1-4			1-2
Fromage.			2		4			6
Bœuf.	1-4		1		1-4			31-2
Porc.				1				3
Farine.	1-2			1	1-2			1
Pain.	14	14	14	14	14	14	14	98
Beurre.		2						2
Sucre.	1	1	1	1	1	1	1	7
Thé.	4 onces par semaine.							4
Pois.								28
Riz.								28
Melasse.								
Vinaigre.								
Liqueurs.								

Livré par semaine. Onces de rum par jour.

Le nombre requis pendant l'année est estimé à neuf mille. Les propositions spécifieront le prix par ration, auquel le contracteur consentira à les délivrer, par telles quantités que de temps à autre on demandera qu'elles soient délivrées à bord du Cutter.

Les rations à avoir été d'une qualité saine, et approuvées par le collecteur, et les différents articles formant la ration seront déposés à bord du Cutter dans de bons et suffisants barils et le contenu sera marqué distinctement sur chacun. Il sera convenu que le contracteur s'obligera à fournir, sous un temps raisonnable toutes les fois qu'il sera requis par le capitaine du Cutter, avec l'approbation du collecteur (n'excédant pas l'un d'une fois par jour par chaque semaine) telle quantité de viande fraiche et de légumes, qui pourra être l'équivalente aux portions correspondantes de la ration allouée au service de marine.

20 fév—12,2,s MARTIN GORDON, collecteur.

AVIS—Attendu qu'Amedée Blanchet mis à prétendu cette honorable Cour des Preuves à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Louis Fabre, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire.

Cour des Preuves.—Paroisse St. Charles, 10 mars 1834.

17 mars—3,10j J. L. LABRANCHE, juge.

LES soussignes ont reçu par le navire Virginie, les articles suivans :

Douce amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, de coquelicot; do. violettes; do. bourrache; do. roue de Ferrare; racine de turbith; écorce de grenadier sauvage; acide citrique; acide acétique concentré; sirop de violettes tout fait; hydriodate de potasse; do. de fer; acetate de morphine; boîtes de couleurs du cupidon latin; extrait de calamba; ormeaux garnis; fauxs assorties, bandages, &c.

P. ORIOL & CO,
21 mars rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Je certifie par le présent que le 5 mars 1833; jugement a été entré en cette cour dans l'affaire de Caroline Rivner, épouse de A. Fossier, contre, mais, dame de A. Fossier, contre A. Fossier, son mari.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui devant moi et conformément aux statuts de la matière M. Murphy pour la demanderesse, M. Preaux pour le défendeur—On les pièces et la témoignage mentionné aux statuts, la cour convaincue que les maux allégués sont tels que la demanderesse se plaint dans sa pétition sont suffisamment établis, et qu'ils sont de nature à rendre l'existence des parties insupportable, il est ordonné, adjugé et décrété, que la demanderesse soit séparée de corps et de biens de son mari A. Fossier, le défendeur, et que le dit défendeur paie les frais de la procédure.

8 mars 1834. Signé C. WATTS.

Signé le 11 mars 1834.

Contresigné H. FARRIE, dép. greff.

Jugement enregistré dans le registre des jugements, folio—; feuis vingt piastres et 62½ cents, exclusivement des frais de shériff.

En foi de quoi j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de la cour, à la Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1834, dans la 58ème. année de l'indépendance des Etats-Unis.

21 mars—8 H. FARRIE, dép. greff.

AVIS.

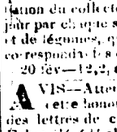

DETENUA la geole de St. Jean-Baptiste, un nègre nommé HENRY, disant appartenir à M. Fagot, paroisse St. Jacques, ce nègre d'environ 26 ans, est porteur d'une phirisonnine cure.

Aussi—Un nègre nommé DICK, se disant appartenir M. André Schmayda, dans le faubourg, (Nouvelle-Orléans) Ce nègre a environ 30 ans.

Les propriétaires de ces nègres voudront bien les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 12 mars 1834.

20 mars—4 AN. LUMINAIS.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT donnés à celui qui ramènera aux soussignés, l'esclave NED, âgé d'environ 30 ans, jolie figure, peau rouge, taille au-dessous de la moyenne, ayant quelques glandes au cou. Quand il est parti marron (le 17 mars) il avait à la jambe un anneau et une petite chaîne en fer.

20 m—3p P. & W. DUBUYS.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le 16 février dernier, un nègre nommé SAM, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 6 pouces. Il parle anglais et français; il a une petite protubérance derrière une oreille. Lorsqu'il est parti il avait une levite brune à boutons dorés. Il était employé comme charretier on le suppose dans le quartier dans le faubourg d'en haut. La personne qui le ramènera chez son maître, ou le fera emprisonner, recevra la susdite récompense.

DR. A. BERTIN,
Rue de Craps, No. 79, entre les rues d'Union et Bagatelle. 22 mars—3

$10 DE RECOMPENSE

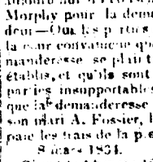

PARTI marron de chez le soussigné, le 28 janvier 1834, le nègre JAMES, taille de 5 pieds 9 pouces, légèrement marqué de petite vérole, parlant français et anglais, tonnelier et un peu charpentier, ayant appartenu à M. P. D. Delaronde. Il doit se tenir en bas, à 2 ou 3 lieues de la ville, où il a une femme. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le conduira chez le soussigné, rue des Ursulines, No. 85, ou le logera dans une des geoles de cet état.

21 mars—3 ROUBET.

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc—1 FORSTALL & CO.

60 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir

M. WALTON.

23 déc—1 rue de la Douane, nos. 12 et 14.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 22 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Maurice Crowell, les esclaves ci-après décrits, savoir ;

Martha Johnson, négresse âgée d'environ 24 ans, et son enfant Henry, âgé d'environ 4 ans.

Betsey, négresse âgée d'environ 45 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés chez W. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 fév

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 25 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Calixte Lerris, les esclaves suivans, savoir :

Helen, congo, âgée d'environ 35 ans, d'un bon caractère et bonne conduite, pleinement garantie, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et ses cinq enfans nommés Françoise, Caroline, Michel, José et Henry.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, not. public, aux frais des acquéreurs. 22 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments.—Lundi 31 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Antoine Nivet l'esclave ci-après décrit, savoir :

Joséphine, mulatresse, âgé de 19 ans, domestique de maison, propre à tout, et bon sujet.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS,
28 fév *Register des Testaments.*

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis T Caire notaire public aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 31 mars, prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Penrice, les esclaves suivans, savoir :

Dinah, négresse âgée de 40 ans.

John, mulâtre âgé de 20 ans.

Mary, négresse âgée de 22 ans et son enfant Ellen, âgée de 7 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés chez W. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 1 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 11 avril 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Elizabeth Mc Alpiner décédée épouse de Joseph Lavenue, l'esclave suivait, savoir :

Clarisse, négresse américaine, parlant français, âgée de 17 ans, domestique de maison, bon sujet, garantie.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mars

TRAITES SUR LONDRES, à vendre par

I. OGDEN & Co.
11 fév Rue du Canal, No. 72.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Lundi, 24 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Ellen B. Ker, décédée épouse de Levi Pierce, l'esclave et les terrains ci-après décrits, savoir :

UN Terrain, situé au faubourg Washington, à environ un mille ou dessous du carré de la ville, formant l'encoignure des rues France et Moreau, désigné par le N°. 8 de Pilet N°. 1 sur le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville et, déposé en l'étude de Charles Janin, notaire, par acte du 5 mars 1832; le dit terrain ayant (mesure américaine) 65 pieds de face à la rue de France, sur 157 pieds, 11 pouces 4-8 de profondeur et de face à la rue Moreau, avec une maison basse, en bois, enduite endedans, couverte en bardeaux, une cuisine en bois &c.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur prendra en déduction du premier terme le paiement d'un billet de $900, dû le 2 mars 1835.

Par ordre de la cour,

22 fév W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Le mardi 1er. avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Quatre terrains situés au faubourg Lacourse ou Annonciation, désignés sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 25 janvier 1833, par les Nos. 19, 20, 21 et 22, de Pilet No. 52, bornés par les rues Robin, Religieuse, Lacourse et St. Jean Papliste, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, savoir : Les lots Nos. 19, 20 et 21, ont chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 110 pieds entre lignes parallèles, et le lot No. 22, ayant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 143 pieds, 2 pouces entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses, droits, actions et privilèges y appartenant.

Cette propriété est sujette à une hypothèque, pour le paiement de quatre billets ; un daté le 4 mars 1833, pour $1060, payable à 12 mois de date et les trois autres billets datés le 11 février 1833, de la somme de $1146, 66 2-3 cents chaque et payables à 1, 2 et 3 ans de leur date.

2°. Une autre propriété consistant en trois lots de terre, situés au même faubourg, désignés sur le même plan par les Nos. 23, 24 et 25 du Pilet No. 25, bornés par les rues ci-dessus dernier, et par les 2 premiers la rue Lacourse Annonciation, 120 pieds 6 pouces de face à la rue Robin sur 143 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No. 25 à 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 110 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses, droits, actions et privilèges y appartenant.

Cette propriété est sujette à une hypothèque, pour 3 billets de $800 chaque, datés le 11 février 1833, et payables à 1, 2 et 3 ans de date.

3°. aussi 2 lots de terre, Nos. 21 et 32, au faubourg Marigny, sur le plan original du dit faubourg, en date du 16 mars 1806; No. 31 mesure 25 pieds de face à la rue Victoire sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue d'Enghien et la profondeur du côté attenant au No. 22, et 67 pieds de largeur sur la ligne du fonds qui le sépare du lot No. 30. Et le lot No. 32 a 30 pieds de face à la rue Victoire sur 120 pieds de profondeur, et attenant au lot No. 31, le tout mesure française, plus ou moins, avec une bonne maison, cuisine, hangars, droits et privilèges appartenant aux dits terrains. Ces deux terrains sont vendus ensemble, ainsi que 85 actions de la Banque de l'Union portant hypothèque sur les dits terrains. L'acquéreur s'obligera à payer à la Banque de l'Union de la Louisiane, la somme de $1250, due par la dite succession, ayant le même privilège de rembourser la dette sur les dites actions, comme il fut accordé au commencement. Cette propriété est aussi hypothéquée pour le paiement de $3000, dû le 16 janvier 1831.

4°. Aussi 5 lots de terre situés au faubourg Livaudais désignés sur le plan original du dit faubourg, par les lettres AA. V. X. Y. Z. Le lot AA ayant 40 pieds de face à la rue de la Levée et 215 pieds de profondeur de face à la rue Washington vers le fil de l'eau, sur lequel il a 41 pieds 9 pouces de face. Les lots V, X, Y et Z ont chacun 31 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée et 215 pieds de face au fleuve.

Ces quatre terrains sont contigus et le lot Z forme l'encoignure de la rue Washington sur laquelle il a 215 pieds. Ce terrain a 216 pieds sur la ligne qui le sépare du lot Y. Le lot Y a 217 pieds attenant au lot X. Le lot X a 218 pieds attenant au lot V et le lot V a 219 pieds sur la côte attenant les lots V, X, Y et Z sont tous les 4 assez bons, excellent meubles pour y vaquer et y construire un excellent meublerie ou à vapeur de 40 pieds sur 80, construit en maçonnerie avec une cheminée à vapeur, bon terrain, et il est en bon état, construit et monté sous la surintendance de feu M. G. Rickborn, excellent ingénieur. Le tout meublé et considéré comme un des meilleurs endroits pour y construire une meublerie à vapeur. Cette propriété est sujette à une hypothèque pour les billets susmentionnés, savoir : trois billets de $1160 chaque, datés de 12 mars 1829, payables à 2, 3 et 4 ans de leur date. Cette hypothèque est sur le lot AA. Aussi pour trois autres billets de $330 chaque, payables le 15 mars 1834, 1835 et 1836. Cette hypothèque est sur les 4 terrains. Les dits 5 terrains seront vendus ensemble.

5°. Aussi les esclaves suivans, savoir : Jack, âgé d'environ 31 ans; Henry King, âgé de 23 ans; Anthony, 21 ans; Silie, 26 ans, et Harman, de 25 ans; sur les quels il y a une hypothèque pour 2 billets de $2250 chaque et payables le 13 mai 1834 et 1835.

6°. Aussi deux lots de terre, Nos. 21 et 32, au faubourg Marigny, sur le plan original du dit faubourg, en date du 16 mars 1806; No. 31 mesure 25 pieds de face à la rue Victoire sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue d'Enghien et la profondeur du côté attenant au No. 22, et 67 pieds de largeur sur la ligne du fonds qui le sépare du lot No. 30. Et le lot No. 32 a 30 pieds de face à la rue Victoire sur 120 pieds de profondeur, et attenant au lot No. 31, le tout mesure française, plus ou moins, avec une bonne maison, cu